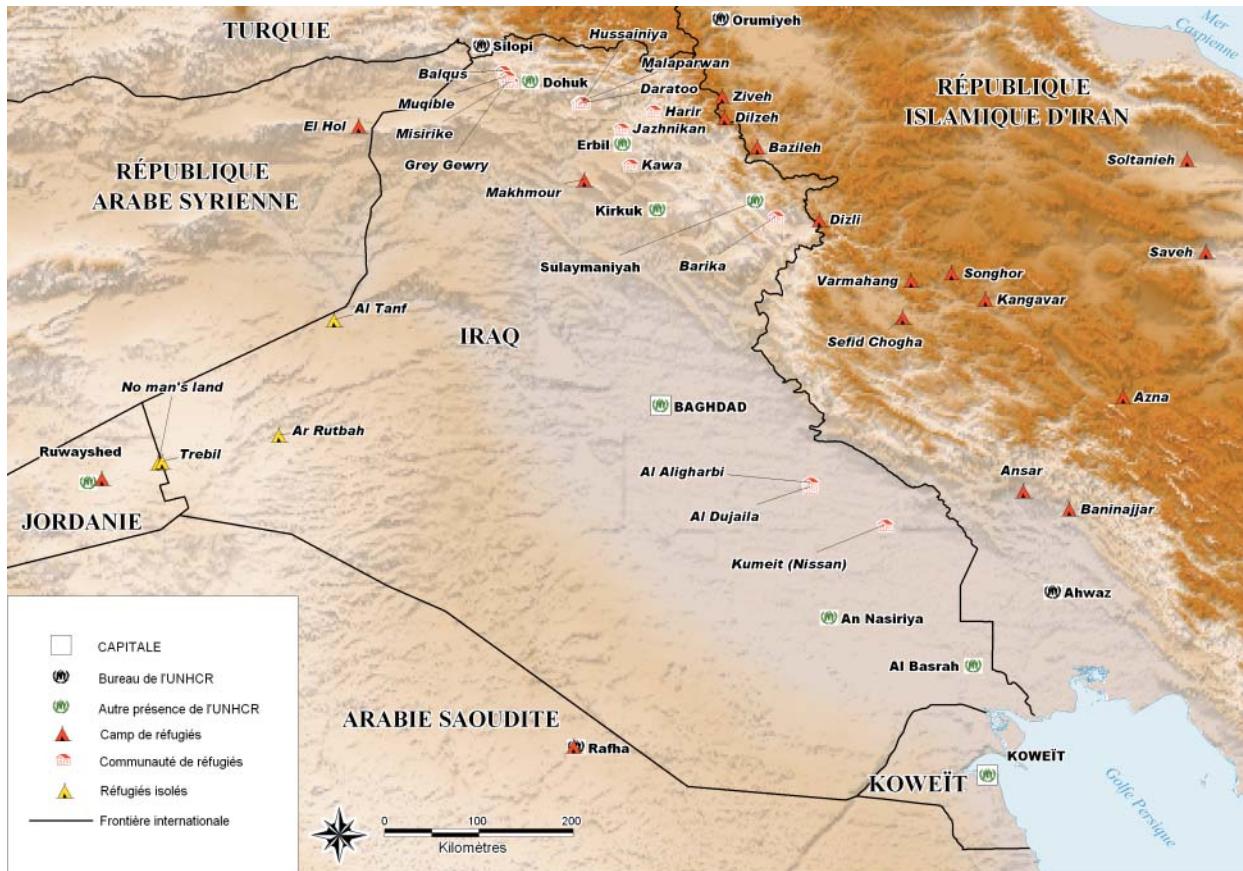


Iraq



Environnement opérationnel

Contexte

Le climat d'insécurité permanente créé par les attaques des insurgés et par les conflits sectaires dans certaines régions de l'Iraq, exacerbé par la poursuite des opérations militaires, a entraîné des déplacements massifs de population en 2006. L'année a été marquée par des progrès politiques considérables, notamment l'entrée en vigueur d'une Constitution approuvée par référendum populaire et la formation du premier Gouvernement iraqui démocratiquement élu. Parallèlement à ces évolutions politiques, des incidents particulièrement violents et ciblés dans des zones à population mixte ont déclenché des mouvements de population entre le centre, le nord et le sud de l'Iraq. Les autorités irakiennes indiquent que depuis le mois de février 2006 seulement, plus de 400 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, de sorte que le nombre de déplacés internes s'élève à présent à plus de 1,6 million. Le déplacement massif que l'on redoutait en 2003 se produit aujourd'hui – mais sans bénéficier de l'attention internationale requise.

Sous l'effet de la violence qui sévit en Iraq, le climat humainitaire se dégrade de manière alarmante. L'insécurité, la pénurie de services sociaux, dont les plus élémentaires font défaut et le marasme économique ont entraîné un exode régulier en direction des pays avoisinants. Environ 1 million

cinq cent mille Irakiens, dont 90 000 enregistrés auprès de l'UNHCR, se seraient dirigés vers d'autres pays de la région : 500 à 700 000 d'entre eux, si ce n'est plus, se trouveraient en Jordanie et plus de 500 000 autres en Syrie. Si les États voisins se sont montrés relativement accommodants, l'exode sollicite fortement des ressources et suscite des tensions avec les pays hôtes, ce qui entraîne une détérioration des conditions de protection des Irakiens dans la région. Soucieux d'assurer un traitement homogène et prévisible, l'UNHCR a adopté une approche situationnelle pour gérer les problèmes de la population iraquine déplacée.

Besoins

Réfugiés

En Iraq, l'UNHCR continuera de se concentrer sur la protection de quelque 50 000 réfugiés originaires de la République islamique d'Iran, des Territoires palestiniens occupés, de la Syrie, du Soudan et de la Turquie. L'UNHCR est particulièrement préoccupé par le fait que ces réfugiés – au premier chef, les Palestiniens et quelque 500 Iraniens ahwazis – soient de plus en plus souvent pris pour cibles et que l'accès aux bénéficiaires soit de plus en plus difficile au centre et au sud. A Bagdad, des factions locales ont multiplié les menaces à l'encontre des réfugiés palestiniens et en ont tué un certain nombre, ce qui a poussé plusieurs centaines de leurs compatriotes à s'enfuir en Syrie et en Jordanie.

Chiffres prévisionnels						
Type de population	Origine	Janvier 2007		Décembre 2007		
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	
Réfugiés	Territoire palestinien occupé	22 620	22 620	18 000	18 000	
	République islamique d'Iran	11 960	11 960	11 150	11 150	
	Turquie	16 110	16 110	8 953	8 950	
	Pays divers	820	820	1 330	1 330	
Demandeurs d'asile	République islamique d'Iran	990	990	650	650	
	Rép. arabe syrienne	870	870	-	-	
	Turquie	360	360	100	100	
Réfugiés rapatriés		20 000	15 000	7 000	1 000	
Déplacés internes ¹		1 800 000	70 000	2 000 000	600 000	
Déplacés internes de retour		150 000	52 000	100 000	80 000	
Autres pers. rel. de la compétence de l'UNHCR	Bédouins apatrides	100 000	-	100 000	100 000	
	Apatrides	30 000	-	15 000	15 000	
Total		2 153 730	190 730	2 262 180	836 180	

¹ D'après les tendances observées. Le nombre de déplacés internes, aujourd'hui supérieur à 1,6 million, devrait continuer d'augmenter au même rythme jusqu'à la fin de l'année.

L'UNHCR s'emploiera, en coopération avec les autorités compétentes, à assurer la sécurité de base et la protection essentielle de tous les groupes de réfugiés, tout en continuant à faciliter l'intégration sur place des réfugiés iraniens et à venir en aide aux réfugiés turcs vivant dans le nord de l'Iraq.

Déplacés internes

Les civils iraquiens sont désormais victimes d'atteintes aux droits de l'homme délibérées, perpétrées par des groupes aux mobiles divers, d'ordre ethnico-religieux, politique et criminel. Beaucoup d'entre eux quittent leurs localités d'origine sans guère d'espoir d'y revenir, ce qui entraîne une modification de la démographie iraquienne, phénomène lourd de conséquences à long terme pour la stabilité économique, la réconciliation nationale et le développement humain de l'Iraq.

Les principaux besoins des déplacés internes ont un caractère d'urgence : il faut leur procurer des abris, des vivres, de l'eau et des articles non alimentaires (dont des réchauds, des matelas, des couvertures, des trousseaux d'articles d'hygiène, des articles médicaux et du kérosène). A court terme, le retour n'est pas une solution viable pour de nombreux déplacés ; il est donc primordial d'appuyer leurs mécanismes de survie pendant leur déplacement. Les Iraquiens récemment déplacés ont des besoins pressants en matière d'abris, puisqu'ils vivent en majorité dans des familles d'accueil ou dans des bâtiments publics.

Rapatriés

Les données relatives au suivi des rapatriés en 2005 et en 2006 indiquent que 80 pour cent des réfugiés qui ont regagné le nord de l'Iraq et plus de 35 pour cent des réfugiés qui sont rentrés dans le sud ont été contraints de se déplacer à l'intérieur du pays après leur retour. En Iraq, ils sont confrontés à l'insécurité, au manque de logements adéquats, à la dégradation des structures pédagogiques et médicales, au chômage ; ils se heurtent en outre à des difficultés lorsqu'ils cherchent à obtenir des pièces d'identité. Ils ont également besoin d'eau, de vivres et d'articles non alimentaires. Le nombre de rapatriement librement consentis et spontanés est passé de plus de 300 000 pendant la période 2003-2005 à environ 15 000 en 2006. Cette tendance à la baisse se confirmera vraisemblablement en 2007.

Apatrides

En Iraq, l'on distingue trois groupes d'apatrides ou d'apatriades *de facto* : une centaine de milliers de Bédouins nomades qui vivent dans les zones situées à la frontière de l'Iraq et du Koweït et dont le statut juridique est l'objet de litiges continuels, quelque 30 000 enfants issus de mariages mixtes, et une centaine de milliers (estimation) de Kurdes faïli et d'Arabes chiites, apatrides *de facto* puisqu'il leur est impossible d'obtenir des documents irakiens.

Les besoins de l'UNHCR pour la situation en Iraq sont à l'étude.



Frontière jordano-iraquienne : quelque 200 Kurdes iraniens sont bloqués dans le no man's land depuis près d'un an.
UNHCR / M. Alfaro

Objectifs principaux

- Aider le Gouvernement iraquiens à protéger l'ensemble des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés, des apatrides, des déplacés internes et des déplacés ayant regagné leur localité d'origine.
- Prodiguer une aide d'urgence sous forme de vivres, d'eau, de soins médicaux et d'allocations de logement pour répondre aux besoins essentiels des 50 000 Syriens, Palestiniens, Iraniens, Turcs et Soudanais réfugiés dans le pays jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées.
- Assurer une approche régionale, intégrée et harmonisée, afin de procurer une protection suffisante aux Iraquiens, et appuyer les gouvernements des pays limitrophes qui continuent à offrir une protection et une assistance aux personnes qui fuient l'Iraq.
- Fournir une assistance directe aux personnes déplacées dans les trois gouvernorats du nord et les six gouvernorats du sud ; prodiguer une assistance complémentaire aux personnes déplacées au centre et au sud ; assurer la protection des déplacés internes dans l'ensemble du pays en menant des interventions, notamment d'information et d'aide juridique, et en veillant à ce que les autorités nationales, régionales et locales adhèrent aux *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays* ; suivre de près les conditions de déplacement et les besoins qui font surface dans l'ensemble de l'Iraq.
- Réexaminer et actualiser les plans d'intervention et les stocks d'urgence pour parer à une éventuelle augmentation des déplacements de population en deçà ou au-delà des frontières.
- Aider le ministère des Déplacements et des Migrations à répondre aux besoins des populations de retour (précédemment déplacées à l'intérieur du pays ou réfugiées à l'étranger), des réfugiés et des déplacés internes en renforçant la capacité opérationnelle de ses quinze bureaux sur le terrain.

Cibles prioritaires pour 2007

- Le Gouvernement iraquiens enregistre tous les réfugiés présents dans le pays et leur délivre des pièces d'identité, ainsi que des permis de séjour, en coopération avec le Gouvernement régional du Kurdistan.
- Les capacités d'intervention en cas d'urgence du ministère des Déplacements et des Migrations, du Gouvernement régional du Kurdistan et des ministères compétents sont constituées.
- Les besoins des déplacés internes, des réfugiés et des rapatriés en Iraq, ainsi que les besoins des Iraquiens exilés dans les pays limitrophes, ont fait l'objet d'évaluations approfondies. Des programmes destinés à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables sont exécutés.
- 50 000 déplacés internes, rapatriés, déplacés de retour et réfugiés bénéficient d'une aide et d'une orientation juridiques, grâce au renforcement des 13 centres d'information juridique existants et à la création de trois centres supplémentaires.
- Une politique nationale relative aux problèmes de déplacement et aux solutions durables est élaborée et mise en œuvre.
- Quelque 4 000 familles déplacées à l'intérieur du pays reçoivent des abris d'urgence.
- Une aide axée sur la collectivité, dispensée dans les régions qui accueillent des populations déplacées, améliore les infrastructures et les moyens d'existence, au profit de quelque 171 000 personnes relevant de la compétence de l'UNHCR et des habitants de ces régions.
- 200 000 déplacés internes reçoivent des articles non alimentaires.
- Des stocks d'urgence, permettant de fournir des articles de secours à 200 000 personnes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Iraq, sont constitués.
- 1 000 réfugiés originaires d'Iraq sont réinstallés.

Stratégie et activités

Réfugiés

Le Haut Commissariat passera en revue toutes les solutions qui permettraient de remédier durablement au sort des personnes réfugiées en Iraq, en se concentrant sur le rapatriement librement consenti et l'intégration sur place. Il encouragera les réfugiés à devenir autosuffisants en appuyant des projets générateurs de revenus et des formations techniques, ce qui réduira leur dépendance à l'égard des indemnités en espèces et des allocations de logement. L'UNHCR cherchera à réinstaller les réfugiés qui n'ont pas la possibilité de regagner librement leur pays ou de s'intégrer sur place, notamment les réfugiés soudanais, les réfugiés iraniens ahwazis et quelque 180 réfugiés iraniens.

Déplacés internes et populations de retour

En tant que coordonnateur du « module F » (réfugiés, déplacés internes et solutions durables), l'UNHCR est responsable au premier chef de la coordination des programmes relatifs aux déplacés à travers l'Iraq. Le Haut Commissariat dispense également une assistance directe dans la région du Kurdistan et dans les gouvernorats du sud. Il continuera de travailler en étroite liaison avec le ministère des Déplacements et des Migrations et avec d'autres partenaires clés, institutionnels et non gouvernementaux. Par l'intermédiaire de ses partenaires nationaux et internationaux, l'UNHCR distribuera des colis de secours dans le secteur des abris (tentes, couvertures, matelas, réchauds, lanternes, jerrycans, bâches en plastique et ustensiles de cuisine) et viendra en aide aux familles qui accueillent des déplacés en leur fournissant le nécessaire pour ajouter une pièce à leur maison. Il rénovera les infrastructures collectives dans les régions qui accueillent un grand nombre de déplacés internes, continuera d'appuyer et d'étendre les centres d'information et d'assistance juridique et soutiendra les projets générateurs de revenus. Ces activités sont conformes aux objectifs de la stratégie de développement nationale de l'Iraq, en ce qui concerne les déplacés internes.

Contraintes

Les problèmes de sécurité limitent considérablement le champ d'action des agences des Nations Unies qui opèrent en Iraq. Au nord du pays, où la situation est demeurée relativement stable, l'UNHCR a rétabli sa présence internationale et entend la renforcer en 2007. En raison de la violence qui continue de sévir au centre et de l'instabilité très marquée observée au sud, les opérations menées dans ces régions doivent être gérées par des fonctionnaires internationaux en poste à Amman et à Koweït ; l'UNHCR sera hélas contraint, faute de fonds, de réduire considérablement sa présence à Koweït au premier trimestre 2007. Tout en prévoyant de confier l'exécution des activités à ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, le Haut Commissariat envisage de rétablir une présence internationale à Bagdad en 2007, si les conditions de sécurité le permettent.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

Nombre de bureaux	9
Effectif total	50
Fonctionnaires internationaux	16
Collaborateurs nationaux	29
VNU	2
Consultants	3

Coordination

Sous la coordination globale de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), l'UNHCR travaille en partenariat étroit avec les autorités nationales, régionales et locales, diverses organisations internationales, des ONG locales et internationales, des organisations communautaires et d'autres acteurs issus de la société civile. Le Haut Commissariat coordonne les travaux du Module pour les réfugiés, les déplacés internes et les solutions durables au sein des Nations Unies et préside également le Groupe de travail sur les déplacés internes. Il a constitué un réseau de partenaires, réunissant plus de 20 ONG nationales et internationales implantées à travers l'Iraq, auquel il confie l'exécution de la plupart des interventions à l'intérieur du pays.